

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Présentation préalable de la commune

Notre commune située sur le canton de CHARMES, compte 106 habitants. Elle fait partie de la communauté de commune de Mirecourt-Dompaire

Elle adhère également aux syndicats et autres organismes suivants :

- SIVS Terre de Légendes pour la gestion des affaires scolaires
- Syndicat des eaux du Haut du Mont pour la gestion de l'eau
- Syndicat de reconstruction de la caserne pompiers à Charmes

Présentation du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis Préfet dans un délai de 15 jours maximum.. □ Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 13 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux et sur le site de la commune.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de réaliser certains investissements en veillant à mobiliser des aides auprès d'autres organismes publics chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des revenus des immeubles loués, des ventes de bois et de la location de la chasse en forêt communale.

Les recettes de fonctionnement prévues en 2018 sont de 171 142.43 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par le remboursement du salaire et des charges de la secrétaire à la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupement et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2018 sont de 171 142.43 euros

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	83 980.75	Dotations et participations	30 333.00
Dépenses de personnel	5 130.00	Impôts et taxes	38 429.53
Autres dépenses.	40 821.34	Recettes des services	2 350.00
Dépenses financières	1 800.00	Autres recettes de gestion courante	16 000.00
Dépenses exceptionnelles	3 744.34	Recettes exceptionnelles	0.00

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- ↳ Taxe d'habitation : 26.84 %
- ↳ Taxe foncière sur le bâti : 22.49 %
- ↳ Taxe foncière sur le non bâti : 29.57 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 27 166.00 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 28 179.00 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...), les emprunts et l'autofinancement.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	39 729.79	Autofinancement	39 729.79
Remboursement d'emprunts	16 000.00	FCTVA	5 000.00
Travaux de bâtiments	16 400.00	Taxe aménagement	
Travaux de voirie	12 155.00	subventions	13 857.00
Autres travaux et achats		Emprunt	

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

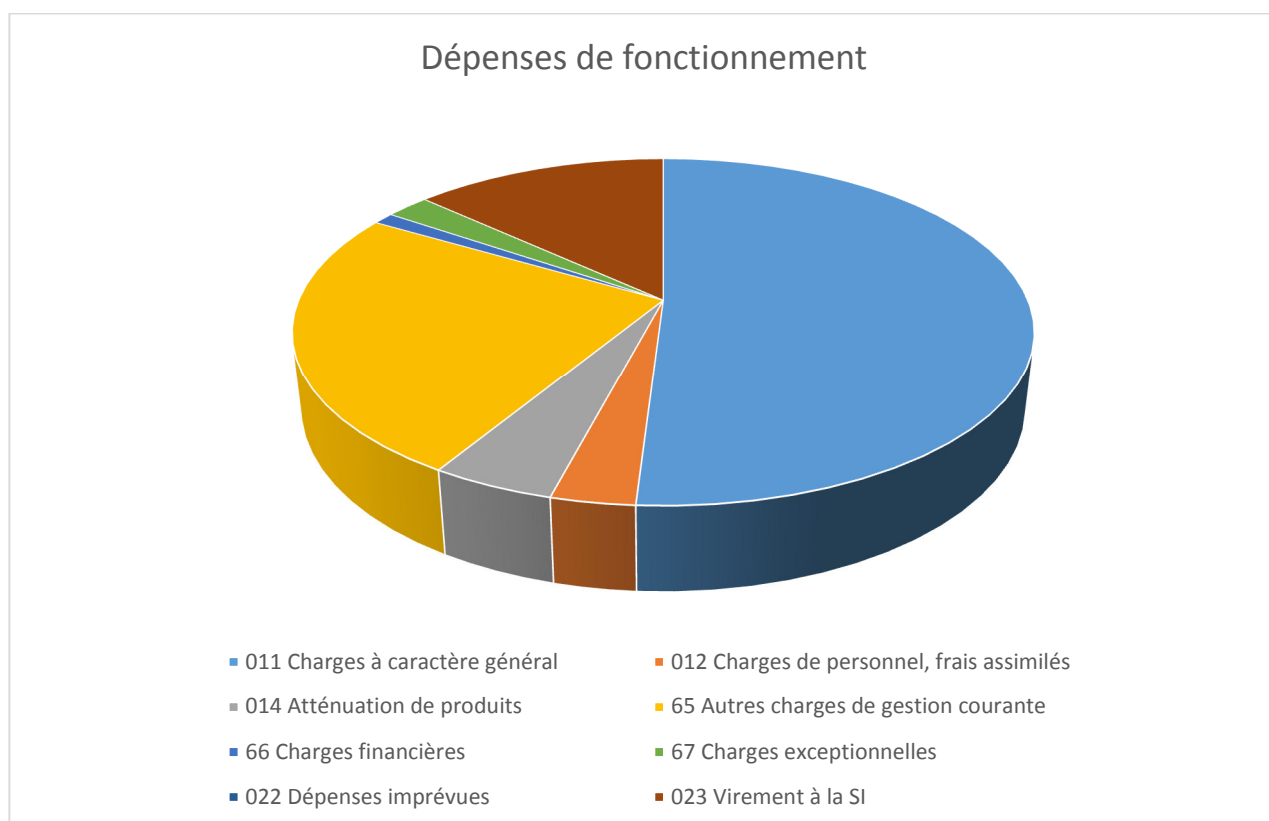
- Isolation du bâtiment de la Mairie

d) Les subventions d'investissements prévues :

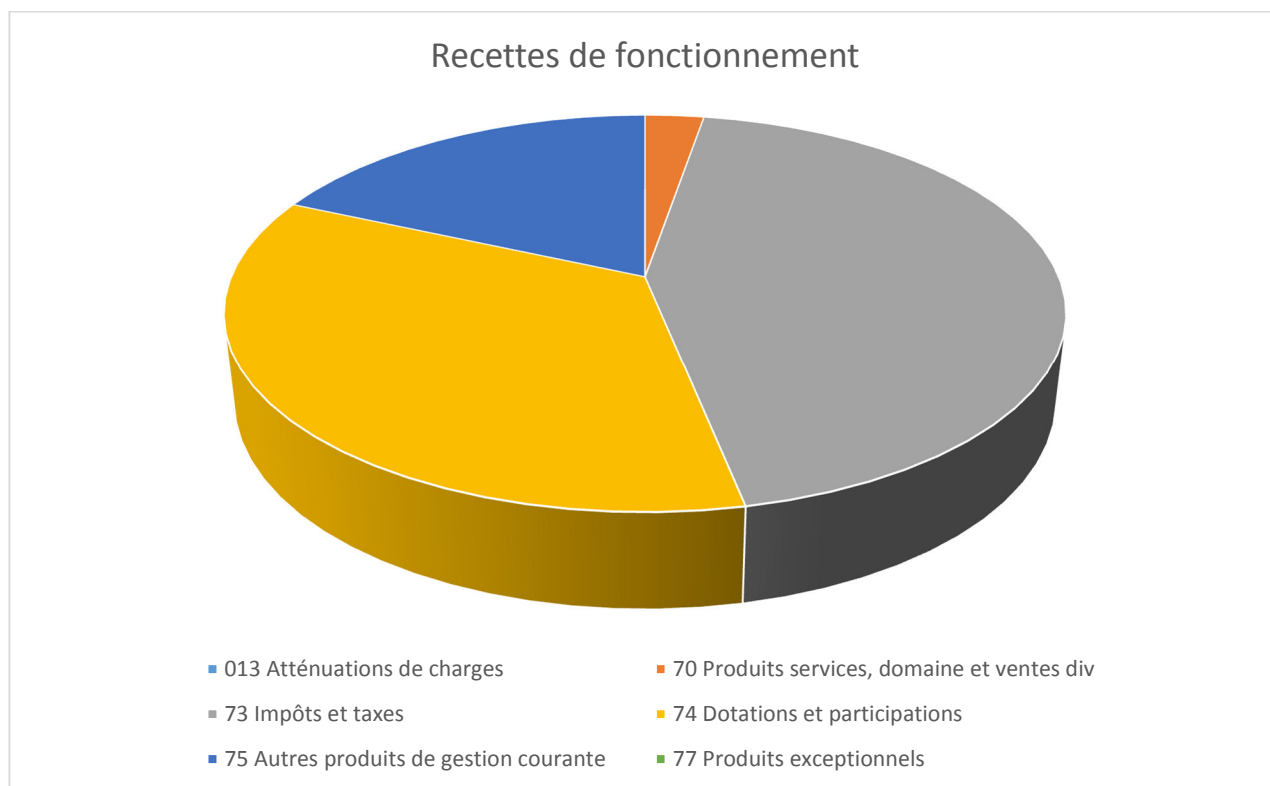
Une note technique a été réalisée afin de prévoir les demandes de subventions à venir pour la réalisation des travaux d'isolation du bâtiment.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018



b) Recettes et dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

- Dépenses - crédits reportés 2016 :	53 884.79 €
Nouveaux crédits :	34 830.00 €
TOTAL :	88 714.79 €
- Recettes : crédits reportés 2016 :	11 460.00 €
Nouveaux crédits :	77 254.79 €
TOTAL :	88 714.79 €

c) Principaux ratios au 31/12/2017

- La Capacité d'autofinancement(CAF) : l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à rembourser ses emprunts et à financer ses projets d'investissement.

CAF brute :	28 913.00 €
CAF nette après remboursement des dettes :	15 033.00 €
- Les charges de personnel : 3 422 € par an pour 5 heures de travail hebdomadaire (la commune a pour personnel, une secrétaire mise à disposition par la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire. Elle rembourse trimestriellement le salaire et les charges patronales.)
- Les dépenses de fonctionnement par habitant : 596.30 €
(ratio « Dépenses réelles de fonctionnement / population »)
- Les recettes de fonctionnement par habitant : 869.07 €

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

(ratio «recettes réelles de fonctionnement / population »)

- Les recettes fiscales par habitant : 182.23 €
(ratio « produit des impositions directes/population »)

d) Etat de la dette :

Encours des dettes bancaires et assimilées : 70 432,00 €

Quatre emprunts sont à rembourser dont un sixième sera à intégrer en 2019 avec la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement.

Crédit mutuel Strasbourg :	Dernière échéance : 30/06/2021
Crédit mutuel Thaon-les-Vosges	Dernière échéance : 31/12/2024
Caisse des dépôts :	Dernière échéance : 31/12/2022
Caisse d'épargne	Dernière échéance : 25/11/2019

Fait à Avrainville le 25 avril 2018

Le Maire,
Michel FORTERRE